# 8e Conférence mondiale de la protection civile Tunis, Palais des Congrès, 18 au 23 mai 1978

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **25 (1978)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-366462

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# 8e Conférence mondiale de la protection civile Tunis, Palais des Congrès, 18 au 23 mai 1978

A l'invitation du Gouvernement tunisien et sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'Organisation internationale de protection civile tiendra sa 8e Conférence mondiale de la protection civile au Palais des Congrès à Tunis, du 18 au 23 mai 1978.
Une exposition technique d'équipement de protection, secours et sérurité, sera organisée parallèlement à la Conférence dans le même bâtiment du Palais des Congrès.

## Sujets de discussion:

**1. Législation**
- Conception et tâches de la protection civile
- Présentation, commentaire et discussion des têtes de chapitre d'une législation-type pour le temps de paix et le cas de conflit
- Possibilité d'adaptation aux conditions particulières du pays

**2. Structuration**
- Appréciation du cadre politique, administratif et géographique du pays
- Tâches, responsabilité et organisation des Etats-majors et des divers services (structures, personnel et équipement)
- Organigrammes aux échelons national, communal et des établissements
- Assistance mutuelle aux différents niveaux

**3. Planification de réalisation**
- But d'être opérationnel dans les délais les plus courts
- Planification dans le temps en fonction des moyens financiers
- Planification avant, pendant et après un événement
- Tenue à jour et contrôle des plans

**4. Engagement**
- Programme d'alarme, programme d'engagement, programme des liaisons, programme des relèves des unités
- Inventaire des moyens en personnel et matériels (équipement et véhicules)
- Tactique de l'engagement
- Modalités d'intervention

## Programme des séances

- 18 mai: Séance plénière inaugurale. – Ouverture de l'Exposition. – Présentation des exposés d'introduction: Bases légales de la protection civile (conception, loi-type et décrets d'application). Structuration de l'organisation (principes, services et tâches). Différentes phases du plan opérationnel (chronologie, finances, exécution). Engagement des unités d'intervention (stratégie, tactiques, coordination).
- 19, 20 et 22 mai. Séances des groupes de travail: Législation. Structuration. Planification. Engagement.
- 21 mai: Exercice d'ensemble en plein air: Lutte contre le feu. Sauvetage des victimes. Triage, transport et soins aux blessés. Secours aux sans-abri.
- 23 mai: Séance plénière du clôture: Rapports des groupes de travail. Synthèse. Conclusions. Recommandations.

## Inscription

Le délai d'inscription pour la 8e Conférence mondiale de la protection civile est fixé au **1er avril 1978** au plus tard. Au reçu des inscriptions, le Secrétariat permanent de l'OIPC transmettra le matériel d'information, la documentation de travail et autres communications. Des formules d'inscription supplémentaires sont à la disposition des intéressés.

## Exposés

Les délégations sont invitées à présenter des exposés dans les groupes de travail sur les sujets de discussion et à les annoncer au Secrétariat permanent de l'OIPC au plus tard jusqu'au **10 avril 1978,** en indiquant le titre de l'exposé et en joignant un résumé de 20 à 30 lignes dactylographiées. La durée des exposés, y compris les projections, est strictement limitée à 30 minutes.

## Service linguistique

Les langues de travail de la Conférence seront le français, l'anglais, l'arabe et l'espagnol. Une traduction simultanée fonctionnera pendant toutes les séances de la Conférence.

## Logement

La Direction de la protection civile tunisienne est à la disposition des délégués pour la réservation des chambres à Tunis. Adresse postale: El Aouina, Tunis, téléphones 244.245 et 285.589, télégrammes: Direction protection civile, Tunis.
Dernier délai de réservation: 15 avril 1978.

## Renseignements d'organisation

Pour tout renseignement, s'adresser au Secrétariat permanent de l'OIPC, 10–12, chemin de Surville, CH-1213 Petit-Lancy/Genève (Suisse), téléphone 022 93 44 33, télex 23 786; Télégrammes: Procivint/Genève.